

UNE VIE À DÉFENDRE LE DROIT À LA SANTÉ AU TRAVAIL

La sociologue Annie Thébaud-Mony accompagne toujours, à 79 ans, des victimes de pollutions face à l'inaction des pouvoirs publics. Son dernier combat : le chantier de Notre-Dame et ses risques liés au plomb.

Juchée sur un banc du parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Annie Thébaud-Mony ne décolère pas. « *Il est absolument inadmissible que la décision d'une reconstruction à l'identique ait été prise* », scande-t-elle au micro, entourée des membres du Collectif plomb Notre-Dame. Réunis ce 30 novembre 2023, ils tentent, une fois de plus, d'alerter sur les dangers de ce métal utilisé pour les toitures de la cathédrale. Depuis l'incendie de 2019, ils pointent la menace des poussières de plomb qui, même à faible dose, menacent le système nerveux, les reins, le sang, le système digestif et reproductif des travailleurs et des riverains. « *Il y a une carence terrible des autorités de santé publique. Je dis cela non seulement au titre de mon engagement citoyen, mais aussi parce que je suis chercheuse en santé publique.* » Cela fait longtemps que la sociologue, âgée de 79 ans, directrice de recherches honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ne mâche plus ses

mots. Retraitée, elle est tout sauf en retrait. « *Cette situation est absolument désespérante pour quelqu'un qui comme moi a passé sa carrière à essayer de défendre le droit à la santé et à la vie.* » Elle n'en garde pas moins sa ténacité.

La militante n'en manquait déjà pas au début des années 1980. À l'époque, sa thèse sur les inégalités face à la santé l'amène à s'intéresser au rôle du travail, aux maladies et aux accidents profes-

sionnels. Cependant, cette percée, dans un champ jusque-là peu exploré, se heurte à des réticences. « *J'ai été déconsidérée de nombreuses fois parce que je n'étais pas médecin, j'étais une femme et je travaillais sur des sujets sur lesquels personne ne m'avait demandé de travailler* », se souvient la septuagénaire avec le sourire, dans son appartement de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). De ces heures à écouter le récit douloureux des vies brisées par le travail, elle conserve un regard bienveillant derrière ses lunettes à fine

monture. Cet état d'esprit lui a servi pour accompagner des centaines de victimes vers la reconnaissance en maladie professionnelle et la demande d'indemnités. Les premiers furent, en 1985, des ouvriers, en majorité marocains, d'une ancienne fonderie à Bondy (Seine-Saint-Denis). Annie Thébaud-Mony est alors engagée au sein du collectif intersyndical des universités de Jussieu sur l'amiante, élargi aux autres risques professionnels. Elle travaille en parallèle sur la tuberculose pour l'Inserm. Sollicitée par la CGT, elle obtient l'ouverture d'une permanence pour recevoir ces travailleurs malades. Une partie d'entre eux sont atteints de surdité, d'asbestose (une maladie pulmonaire) ou de cancers liés à l'amiante. De cette enquête surgissent les difficultés d'accès aux droits qu'ouvre la reconnaissance de la maladie professionnelle, encore d'actualité. « *C'est une démarche très bureaucratique* », dénonce la codirectrice de deux ouvrages portant le même titre, *les Risques du travail* (La Découverte), publiés en 1985 et 2015. Les victimes, dont l'état de santé peut se dégrader, sont souvent isolées et « *ne savent pas à quoi elles ont été exposées* ». Après l'obtention d'un certificat médical, elles doivent établir leur exposition. Ce travail de fourmi demande de reconstituer leur parcours professionnel en remontant parfois 30 ans en arrière.

MILITANTISME, VIE DE FAMILLE ET ÉCRITURE

« *Nous devons être extrêmement rigoureux. Nous n'avons pas le droit à l'erreur* », prône la cofondatrice en 2002 du groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine-Saint-Denis (Giscop 93). Grâce à cette structure, qui s'appuie sur une recherche pluridisciplinaire, se développent une expertise et une méthodologie précieuses. En 2017, un autre Giscop a vu le jour dans le Vaucluse. La chercheuse estime que chaque département devrait en être doté pour répondre aux besoins des travailleurs. Aujourd'hui, elle intervient bénévolement en tant que présidente de l'association Henri-Pézerat (travail, santé, environnement) du nom du chimiste ayant mené toute sa vie le combat contre l'amiante. Décédé en 2009, il fut son compagnon.

« **J'ai été déconsidérée parce que je n'étais pas médecin, j'étais une femme et je travaillais sur des sujets sur lesquels personne ne m'avait demandé de travailler.** »

ANNIE THÉBAUD-MONY

« Parfois, mes enfants en avaient marre quand on passait des repas entiers à discuter d'un dossier sur lequel on n'arrivait pas à trouver une solution, c'était un peu lourd. En même temps, j'étais là pour eux et, à travers cela, ils ont aussi appris plein de choses », juge avec recul cette mère et grand-mère très attachée à sa vie familiale. Elle héberge désormais ses petits-enfants venus poursuivre leurs études dans la capitale. Ils l'aident à tenir, à se préserver, tout comme les étudiants qu'elle a encadrés, garants de la continuité des recherches sur ces sujets, et l'écriture, qui lui a servi d'exutoire. La publication d'ouvrages comme *Travailler peut nuire gravement à votre*

santé (La Découverte, 2007) ou *l'Industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude* (Inserm, 2000) a ponctué sa carrière. Ces récits de vies abîmées par des années de labeur entraînent ainsi dans la mémoire collective. Elle projette d'en écrire un autre. Peut-être parlera-t-il du sort des anciens salariés du laboratoire Tetra Medical d'Annonay (Ardèche) ?

En 2022, elle a immédiatement accepté de les rencontrer quand Guy Rousset, de l'union locale de la CGT, l'a contactée. « Sans elle, je ne sais pas comment j'aurais fait », avoue-t-il. À peine licenciés après la fermeture du site où ils fabriquaient du matériel médical, ces travailleurs confient aux syndicalistes leurs soucis →

La sociologue ne mâche pas ses mots : « Il y a une carence terrible des autorités de santé publique. » Ici, chez elle, à Fontenay-sous-Bois, en décembre 2023.



Annie Thébaud-Mony
au micro, sur le parvis
de la cathédrale
Notre-Dame à Paris,
le 30 novembre 2023.

COLL. PERSO

de santé : cancers, malformations chez les enfants, troubles de la fertilité. Ils soupçonnent que leur exposition à l'oxyde d'éthylène, un gaz toxique servant à la stérilisation, soit responsable. Parmi eux, Catherine Guironnet a combattu deux cancers : du col de l'utérus et du sein. « *Quand on discute avec Annie, on se confie car elle est à l'écoute* », raconte celle qui a obtenu la reconnaissance en maladie professionnelle. « *C'est une pointure, mais elle met tout de suite à l'aise. On s'est tutoyé d'emblée. À chaque fois qu'on se voyait on se faisait la bise, elle vous étreint, vous prend par les épaules, on voit que c'est fraternel.* » Cette chaleur tranche avec l'inaction des pouvoirs économiques et politiques que l'autrice de *la Science asservie* (La Découverte, 2014) dénonce depuis 40 ans.

DÉNONCER LES ABUS ET PRÉVENIR LES RISQUES

Elle croit aujourd'hui en la mobilisation citoyenne pour dénoncer les abus et améliorer la prévention des risques. Comme celle des parents des 25 enfants atteints de cancers recensés autour de la commune de Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique) entre 2015 et 2021. Les associations qui les accompagnent attendent une décision du tribunal administratif pour avoir accès aux registres non nominatifs de patients ayant été atteints de cancers sur ce territoire. Ils permettraient d'explorer avec finesse les différents facteurs de risques. « *Il ne faut pas rechercher une cause commune à tous les enfants, c'est absurde*, pense Annie Thébaud-Mony. *Il faut identifier les cancérrogènes auxquels ces enfants ont pu être exposés dans leur environnement et les cancérrogènes ou mutagènes auxquels les parents ont pu être exposés avant leur conception.* »

« **Quand on discute, on se confie car elle est à l'écoute. C'est une pointure mais elle met tout de suite à l'aise.** »

CATHERINE, DONT LES CANCERS ONT ÉTÉ RECONNUS COMME MALADIE PROFESSIONNELLE

En juillet 2012, la directrice de recherche honoraire en appelait déjà à l'action collective, ainsi qu'à une mobilisation « *parlementaire et gouvernementale pour le respect des droits fondamentaux à la vie, à la santé, à la dignité* » dans une lettre de refus de

la Légion d'honneur adressée à Cécile Duflot, alors ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Sur son pull, pas l'ombre d'une rosette rouge de la République. La « sociologue de combat » repense, amusée, à sa collègue de l'Inserm la félicitant pour cette distinction. « *Cela m'a complètement estomaquée parce que je ne le savais pas.* » Elle qui a toujours

œuvré au sein de collectifs n'envisage pas d'accepter cette décoration. « *J'ai mis des nuits à mûrir ma lettre. J'indiquais à la fin que, si vraiment ils me prenaient au sérieux, je souhaitais être reçue par Cécile Duflot à propos des combats que nous menions au sein de l'association Henri-Pézerat.* » Avec une délégation, composée notamment d'ouvriers, ils exposeront finalement à la ministre des préconisations sur « *des problèmes sur lesquels [ils] n'arriv[ai]ent pas à obtenir de réponses : amiante, plomb, sous-traitance...* ». La suite ? « *Rien.* »

Se rappelant l'interdiction de l'amiante, effective depuis 1997, elle ne perd pas espoir. Le Collectif plomb Notre-Dame a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour mise en danger de la vie d'autrui. Malgré la restauration en cours, les auditions ont commencé. Annie Thébaud-Mony en attend qu'un jour « *les responsabilités soient établies* ». Et de citer cette phrase de Jean Rostand : « *L'obligation de subir nous donne le droit de savoir.* » ●

TEXTE NATHALIE TISSOT